

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2021\_086**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

**LE 12 juin 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	38
Votants	56
Pouvoirs	18

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**SOUTIEN FINANCIER AUX MANIFESTATIONS 2021**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CURNIL, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. CHAPOUL, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme BOUCAUD, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS

**POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU  
M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT  
M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT  
Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI  
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

## SOUTIEN FINANCIER AUX MANIFESTATIONS 2021

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** dans le cadre de sa compétence en matière « *d'Aide au développement sportif et culturel* » prise lors du conseil communautaire du 8 février 2018, le Grand Périgueux soutient un certain nombre de clubs sportifs et manifestations sportives ou culturelles du territoire.

**Que** ce soutien participe de la politique d'attractivité territoriale qu'il entend mener : la réussite des événements culturels et sportifs ainsi que celles des clubs, de par leur couverture médiatique, contribue à la notoriété du Grand Périgueux.

**Que** ces aides sont attribuées en fonction des critères annexés à la présente délibération.

**Considérant que** depuis un an, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a durement impacté l'activité des organisateurs d'événements culturels notamment avec la mise en œuvre de mesures de confinement afin d'enrayer la propagation de l'épidémie. L'ensemble des événements ont, de fait, été annulés ou reportés. Aucun grand festival, ni événement avec public nombreux n'est autorisé à se tenir au moins jusqu'à fin juin 2021.

**Qu'à** compter de cette date, les événements culturels et sportifs seront à nouveau autorisés sans limite de jauge au niveau national, mais une jauge spécifique pourra être imposée selon le type d'événement et la situation sanitaire locale. Leur accès pourra être conditionné à la présentation d'un *pass* sanitaire.

**Que** compte tenu de ce contexte, il est proposé pour 2021, dans une optique de sécurisation des ressources des associations culturelles, de :

- Maintenir le niveau d'intervention à l'identique des années précédentes pour les événements se déroulant normalement ;2
- Établir, comme en 2020, une attribution au *pro rata* des dépenses effectuées pour les événements annulés ou redimensionnés.

**Qu'ainsi**, le Grand Périgueux accompagnerait-il les associations culturelles de la façon suivante.

### 1. Les grands événements culturels

**Considérant que** cinq événements reçoivent un soutien financier du Grand Périgueux en dehors du régime d'aide aux manifestations culturelles (ci-après). En 2020, les subventions s'élevaient à 32 155€ :

- MIMOS : 10 010€ => *Annulation de l'édition 2020*
- La Truffe d'Argent : 979€ => *Annulation de l'édition 2020*
- Isle était une voie : 5 670€
- Musique en Sol : 496€ => *Annulation de l'édition 2020*
- Du Bleu en hiver : 15 000€

**Qu'en** 2021, il est proposé de conserver le montant antérieur des subventions dans la mesure du maintien des événements :

- MIMOS : 27 000€
- La Truffe d'Argent : 1800€
- Isle était une voie : 8100€
- Musique en Sol : 2700€
- Temps fort Cirque : 15 000€

**Soit une enveloppe de 54 600€.**

**Que** concernant « *Isle était une voix* », manifestation commanditée par le Grand Périgueux afin de favoriser la promotion de la voie verte des berges de l'Isle, produite par le Sans Réserve, et avec le concours d'autres partenaires publics et privés, elle sera désormais intégrée à la catégorie des partenariats hors-critère, en raison de son caractère spécifique.

**Que** le tableau de synthèse en annexe reprend cette précision.

**Considérant que** deux grands événements sportifs étaient prévus initialement sur le territoire du Grand Périgueux en 2021 :

- Le Championnat de France de Badminton, du 4 au 7 février 2021, au Palio à Boulazac Isle Manoire : 6000€.
- Le Tour du Limousin, du 17 au 20 août 2021, avec un départ de la 2<sup>e</sup> étape le 28 août à Agonac direction Payzac : 15 000€

**Que** le Championnat de France de Badminton n'a pu être organisé en raison de la pandémie de Covid\_19 et reporté à 2022.

**Considérant que** les associations organisatrices d'événements culturels disposaient jusqu'à fin février pour déposer leurs demandes de subvention.

**Qu'**après analyse des dossiers déposés, il est proposé de maintenir **une enveloppe de 87 930€** (répartition selon le tableau proposé en annexe).

**Qu'**en raison des mesures gouvernementales de sécurité sanitaire, une partie de ces événements peut être amenée à être annulée ou reportée (2<sup>e</sup> semestre 2021). Pour ceux qui seraient concernés, les montants des aides allouées seront revus pour être proratisés en fonction du budget définitif de l'événement (dépenses engagées) par rapport au budget indiqué dans le dossier de demande de subvention.

#### **4. Le Chantier Théâtre - Compagnie Florence Lavaud**

**Considérant qu'**afin de répondre au besoin d'un lieu de création pour la Compagnie Florence Lavaud - Chantier Théâtre, la Communauté de Communes du Pays Verinois a construit une salle sur la commune de Saint-Paul de Serre en 2005, rebaptisée en 2013 « Pôle Création pour l'Enfance et la Jeunesse ».

**Que** suite à la fusion du Grand Périgueux avec la Communauté de Co  
Terroir de la Truffe au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la convention liant depuis 200  
a été reprise par la Communauté d'agglomération.

**Que** le Grand Périgueux verse une **subvention annuelle de 5 000€** ; en contrepartie, la Compagnie s'engage à assurer des missions de création (résidences d'artistes, créations propres), de sensibilisation (ateliers, stages, laboratoires de recherche, éducation artistique) et de restitution. Cette aide a donc pour but de soutenir le travail de la Compagnie sur le territoire et de valoriser l'image du Grand Périgueux.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide
  - De reconduire les dispositifs de subvention et contrats de partenariat afin de sécuriser les ressources des associations culturelles face à la crise sanitaire et économique, avec une attribution au *prorata* des dépenses effectuées pour les événements annulés ou redimensionnés.
  - D'attribuer les subventions telles qu'indiquées dans les tableaux joints pour des montants globaux de :
    - 87 930€ aux manifestations culturelles selon le récapitulatif joint en annexe.
    - 46 500€ aux grands événements culturels (Mimos, Musique en Sol, La Truffe d'Argent, Temps fort Cirque)
    - 15 000€ pour le Tour du Limousin en 2021 et 6000€ pour le Championnat de France de Badminton reporté en 2022.
    - 5000€ pour la Compagnie Florence Lavaud - Chantier théâtre et 8100 € pour le Sans Réserve et la production de la manifestation « *Isle était une voie* ».

#### Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 28/06/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 28/06/2021	Périgueux, le 28/06/2021
	Le Président, Jacques AUZOU